

## **Compte rendu de la Commission Nationale de BMX**

**04 février 2017**

### **Membres présents :**

M. Sylvain DUPLOYER	Président de la CNBMX
Mme Elisabeth VIOUGEAS	Membre
M. Joël MARTINEZ	Membre
M. Jacques PERRAGUIN	Membre

### **Assiste :**

M. Jonathan NOYANT	Coordinateur BMX
--------------------	------------------

### **Absents excusés :**

Mlle Blandine COTTEREAU	Membre
M. Julien SASTRE	Invité DTN
M. Patrick MORA	Membre
M. Bruno QUAEGEBEUR	Membre

## **Compte rendu de la Commission Nationale de BMX**

**04 février 2017**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Port du maillot de club .....	3
2. Indemnisation des arbitres.....	4
3. Catégorie Cruiser Homme 45 ans et + .....	4
4. Modifications règlementaires .....	4
5. Montées-Descentes.....	5
6. Quotas par zone Interrégionale.....	5
7. Questions diverses.....	6

## **Compte rendu de la Commission Nationale de BMX**

**04 février 2017**

**Début de la réunion samedi 08h40**

### **1. Port du maillot de club**

Les membres présents font part du constat que le BMX est une des seules disciplines où le port de maillot de club n'est pas systématiquement respecté.

Dans un premier temps, la CNBMX rappelle que la réglementation générale de la FFC stipule via son article 10.3.042 « *Les coureurs d'un même club doivent porter un équipement vestimentaire uniforme. Sauf disposition particulière, aucun coureur ne sera admis à courir sous les couleurs d'une autre association ou société que le club figurant sur sa licence* ».

La CNBMX rappelle que chaque club doit avoir son propre maillot et invite ceux qui n'en ont pas à se conformer à la réglementation pour ne pas pénaliser les pilotes.

Actuellement certains Comités Régionaux obligent le port du maillot club lors de toutes les compétitions régionales et départementales. Cette obligation est mise en œuvre par une surveillance accrue des arbitres sur les épreuves et rencontre un vif succès.

Au niveau national, la connaissance de l'ensemble des maillots des clubs présents semblent être un frein à la mise en application stricte du port du maillot (en moyenne 170 clubs sont présents sur les épreuves nationales). La CNBMX en appelle donc aux Présidents de clubs afin de veiller à rappeler aux pilotes que le port du maillot de club est obligatoire.

## **Compte rendu de la Commission Nationale de BMX**

**04 février 2017**

### **2. Indemnisation des arbitres**

Les membres de la CNBMX proposent d'étudier la demande du Corps Arbitral BMX qui vise à indemniser les arbitres désignés par le Comité Régional organisateur qui officient sur les épreuves du calendrier national.

Après réflexions et comparatifs financiers, il va être proposé d'indemniser ces arbitres à hauteur de 30€ par jour de travail effectif. Une revue des effectifs des arbitres désignés par le Comité Régional organisateur va également être effectuée.

Cette proposition va être soumise au Corps Arbitral puis aux instances fédérales pour validation et mise en application à partir de la saison BMX 2018.

### **3. Catégorie Cruiser Homme 45 ans et +**

Pour faire suite aux évolutions de catégories au niveau UCI (Challenge Mondial) mais également pour répondre à une demande du collectif Cruiser, la CNBMX répond favorablement à la création des catégories Cruiser 40/44 et Cruiser 45 ans et +.

Ces nouvelles catégories seront effectives sur les épreuves du Challenge France et sur le Challenge National. Compte tenu du processus de validation (validation en Bureau Exécutif puis en Conseil fédéral), cette disposition n'entrera en vigueur qu'à partir de la saison BMX 2018.

### **4. Modifications réglementaires**

Sur proposition du Corps Arbitral BMX, la CNBMX prend acte des quelques modifications réglementaires et propose des aménagements.

Un retour va être fait au responsable du Corps Arbitral pour prise en compte et diffusion de la réglementation BMX 2017 sur le site Internet Fédéral.

## **Compte rendu de la Commission Nationale de BMX**

**04 février 2017**

### **5. Montées-Descentes**

Le tableau général des montées-descentes à l'issue de la saison 2017 est présenté aux membres pour validation. Ce dernier a été travaillé en concertation avec la Direction Technique Nationale. La CNBMX valide ce tableau qui sera diffusé prochainement sur le site Internet Fédéral.

### **6. Quotas par zone Interrégionale**

Suite à la réunion Interrégionale de la zone Nord-Ouest, il est demandé à ce que la CNBMX puisse étudier une nouvelle méthode de calcul des quotas par zone Interrégionale.

En effet, les quotas appliqués sont calculés sur la base du critère sportif en prenant la Liste de Référence des Pilotes (LRP) de l'année n-1. Ceci étant, la zone Nord-Ouest met en exergue le taux le plus important de participants sur les Challenge France contre un taux de sélectionnés pour le TFBMX et le Challenge National/Championnats de France qui n'est pas le plus élevé.

Aussi, afin de favoriser le développement sportif via la pratique compétitive, la CNBMX propose d'étudier la mise en application des quotas en prenant 50% de la répartition Interrégionale via la LRP n-1 (critère de niveau sportif) et 50% de la participation moyenne des pilotes sur chaque zone Interrégionale (critère de participation aux compétitions).

Tableau en application pour 2017 :

<b>ZONES ITR</b>	<b>Nb de pilotes dans LRP 2016</b>
<b>Zone Nord Est</b>	<b>25,77%</b>
<b>Zone Sud Est</b>	<b>32,65%</b>
<b>Zone Nord Ouest</b>	<b>27,93%</b>
<b>Zone Sud Ouest</b>	<b>13,64%</b>

## Compte rendu de la Commission Nationale de BMX

**04 février 2017**

Simulation des quotas suivant le nouveau mode de calcul sur 2017 :

<b>ZONES ITR</b>	<b>Nb de pilotes LRP 2016 et nb de pilotes moyens par Challenge France 2016</b>
<b>Zone Nord Est</b>	<b>25,20%</b>
<b>Zone Sud Est</b>	<b>30,53%</b>
<b>Zone Nord Ouest</b>	<b>29,72%</b>
<b>Zone Sud Ouest</b>	<b>14,55%</b>

La CNBMX propose de continuer la réflexion afin de faire une proposition pour une application à partir de la saison 2018 de BMX.

### **7. Questions diverses**

**Tentes DN et sections-sportives :** Pour un même club, il est rappelé de bien vouloir respecter les différents emplacements tentes DN et tentes des sections sportives. En effet, il faut veiller à séparer au mieux ces deux emplacements qui sont deux structures distinctes.

**Courrier Gérard Philippe :** Les membres de la CNBMX étudient la proposition faite par courrier par M. Gérard Philippe. Ce dernier proposait de faire tourner les effectifs des pilotes Pupilles et Benjamins de chaque zone Interrégionale pour participer aux Indoors. Cette proposition semble difficile à mettre en place puisque l'Indoor de Tours se déroule tous les deux ans et que l'Indoor de Saint Etienne est ouvert à tous dans ces catégories (ne compte pas dans le CPP).

**Documents classements :** Une mise à jour des documents de classements des pistes de BMX va être faite sur le site Internet de la FFC afin d'enlever le point concernant les lignes des couloirs sur les buttes de départ.



## **Compte rendu de la Commission Nationale de BMX**

**04 février 2017**

A l'issue de cette ultime réunion de la CNBMX, le Président remercie chacun des membres de cette commission pour le travail effectué pendant ces quatre années au service de notre Fédération.

**Fin de la réunion samedi 17h00**